

Madame, Monsieur,

Les conséquences de l'utilisation excessive et inadaptée des écrans de toute sorte sont connues et font l'objet de messages de prévention de la part des pouvoirs publics et des professionnels de la santé. Le Conseil Supérieur des Programmes a publié un rapport critique en juin 2022 sur la « contribution du numérique à la transmission des savoirs », la Suède admet l'erreur d'avoir supprimé les manuels au profit du numérique et fait désormais marche arrière, l'UNESCO a également produit en juillet 2023 un rapport pointant les effets néfastes du numérique sur les apprentissages. De nombreux enseignants eux-mêmes déplorent ce recours systématique au numérique.

Le principe de précaution devrait s'imposer.

Or nous constatons, comme bon nombre de parents à travers la France, l'utilisation imposée du numérique à l'école et par extension à la maison pour la réalisation des devoirs : tablettes/tableaux interactifs, ENT... Si l'éducation AU numérique nous semble pertinente, l'éducation PAR LE numérique nous inquiète et **vient faire obstacle à nos principes éducatifs de contrôle du temps et du contenu numérique pour nos enfants.**

Car nous ne pourrions pas toujours surveiller nos enfants lorsqu'ils seraient sur les écrans pour les usages liés à l'école.

Nous sommes soucieux de protéger nos enfants d'une utilisation inappropriée de ce matériel et d'un risque d'addiction aux écrans. Nous sommes convaincus de l'absolue nécessité de privilégier le contact humain avec l'enseignant pour la transmission et la qualité des apprentissages.

Ainsi, nous avons décidé de ne pas exposer, ou de ne pas exposer davantage, nos enfants aux écrans à la maison et **nous souhaitons que nous soit proposée une alternative non numérique à l'Environnement Numérique de Travail (ENT),**

- **pour que nos enfants puissent continuer à faire leurs devoirs à la maison sans que leur soit nécessaire l'usage d'un écran et d'internet ;**
- mais aussi pour que nous parents, puissions avoir accès aux informations relatives à la scolarité de nos enfants sur des supports non numériques.

En effet, nos enfants et nous-mêmes avons le droit à la non-connexion ou à la déconnexion.

Nous souhaitons donc privilégier le carnet de correspondance et le cahier de texte et nous ne recourons pas au matériel informatique pour le travail scolaire lorsqu'il n'est pas lié à l'apprentissage de l'outil numérique.

Nous vous remercions de respecter notre choix éducatif.

Bien à vous

Signature